



// Avec ses quatre parkings couverts, la Ville de Sierre offre 570 places de parc à des prix avantageux : la première heure est gratuite, chaque heure supplémentaire ne coûte que 1 franc.

Stationnement en ville : nouveaux tarifs dès 2018

A partir du 1^{er} janvier 2018, les prix des places de parc vont changer. Dans les parkings couverts, le tarif horaire moyen sera meilleur marché. Dans les zones à horodateurs, il augmentera de 30% en moyenne.

Les tarifs de stationnement à Sierre n'ont pas été revus depuis dix ans. Il était temps de les adapter au coût de la vie et de les aligner sur les prix pratiqués dans les autres villes.

A travers cette nouvelle tarification, la Commune cherche à limiter le stationnement au centre-ville en surface, et à encourager l'utilisation des parkings couverts.

Parkings couverts

Les tarifs horaires sont simplifiés et même revus à la baisse. Aujourd'hui, un usager qui laisse sa voiture pendant cinq heures au parking paie 8 francs. Dès 2018, il ne paiera plus que 4 francs.

- La première heure de stationnement reste gratuite.
- Chaque heure supplémentaire coûte 1 franc du lundi au vendredi en journée.
- Les gratuités du samedi et du temps de midi sont supprimées.

Les abonnements sont adaptés aux tarifs du marché : les abonnements mensuels passent de 85 à 120 francs. L'abonnement annuel est fixé à 1'320 francs.

Places de stationnement en ville (horodateurs)

Les horodateurs des places de parc en ville afficheront des hausses plus ou moins importantes selon les secteurs. Certaines rues, comme l'avenue du Marché, sont désormais comprises dans le périmètre « centre-ville ». Plus les places sont proches du centre et plus leur tarif est élevé.

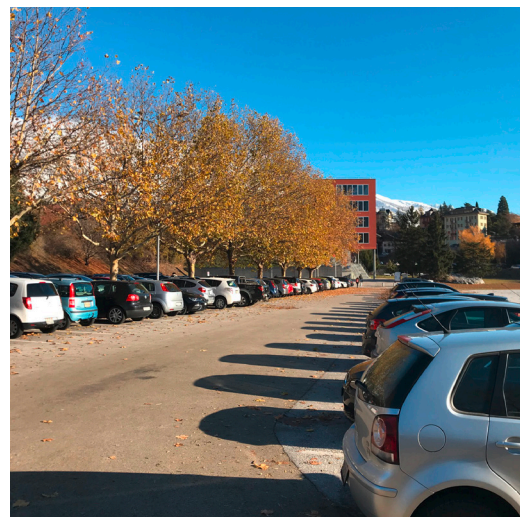
Vignettes de stationnement en plein air

Les automobilistes qui désirent stationner dans une rue sans l'utilisation d'un disque ou d'un horodateur, peuvent acquérir une vignette auprès de la police municipale. Ces vignettes ne sont utilisables que dans certains secteurs de la ville.

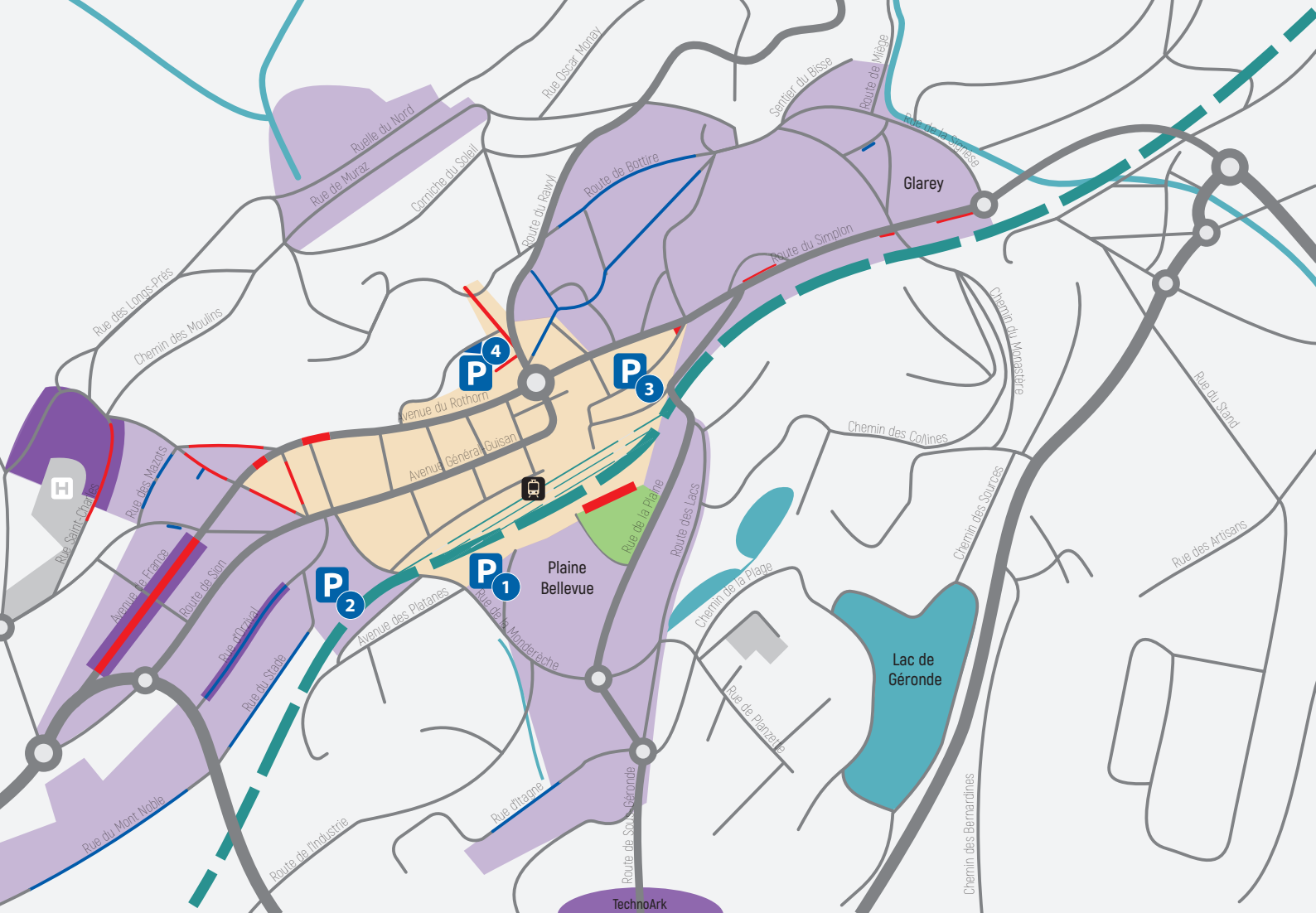
En 2018, leur prix augmente d'environ 30%. Il atteint 80 francs par mois au centre et 60 francs en périphérie. Attention, la vignette n'est valable que sur la rue mentionnée. Elle ne garantit pas de place de stationnement. Un quota limité de vignettes par rue est à disposition.



// Afin de limiter la circulation au centre-ville, le stationnement est limité et le prix plus élevé dans cette zone.



// Changement d'affectation pour le parking Bellevue : accessible uniquement aux véhicules avec vignette dès 2018.



Secteur centre

Secteur périphérie 1

Secteur périphérie 2

P Parkings couverts

Zones bleues disponibles pour vignettes

Rte de Miège
Rue de Bottire
Rue Edmond Bille
Rue de Tzervettaz sud
Rue des Mazots
Rue d'Orzival
Parc Ste Croix
Rue de la Treille
Rue de Villa
Mont-Noble
Rue d'Itagne

Zones payantes disponibles pour vignettes

Rond-Point-Paradis
Rue Borzuat parc sud/cure
Montée du Château
Forum des Alpes
Rue du Temple
Avenue des Alpes
Avenue du Marché sud

Chemin du Repos
Rue Beausite
Avenue du Marché nord
Avenue de France
Rue Saint-Charles
Plaine Bellevue

- 1** Parking couvert de la Gare
215 places
- 2** Parking couvert de Beaulieu
120 places
- 3** Parking couvert de l'Europe
170 places
- 4** Parking couvert du Forum
65 places

Nouveaux tarifs dès 2018

		Parkings couverts Centre	Places en surface Centre	Places en surface Périphérie 1	Places en surface Périphérie 2
En journée (lundi-samedi) 7:00 – 19:00	Tarif horaire	1.- (0.50 le samedi)	2.60	2.-	1.60
	Gratuité	60 minutes initiales	-	-	-
	Durée max	Illimité	30 minutes	120 minutes	120 minutes
De nuit, le dimanche et jours fériés	Tarif horaire	0.50	0.-	0.-	0.-
	Gratuité	60 minutes initiales	-	-	-
Abonnements et vignettes	Tarif mensuel	120.- Abonnement	80.- Vignette	60.- Vignette	60.- Vignette
	Tarif annuel	1320.- Abonnement	880.- Vignette	660.- Vignette	660.- Vignette